

*Lettres Patentes**En ordonnance de Saire. donnee aux J. benq.^{rs}*

aux propres cousts de Monseigneur et de nous
 et donner et faites donner aux Changeurs
 et M^{rs} de chacun marc d'arg^t allayé a 3: 6
 de loy d'ir arg^t le Roy et au dessus 11: 12 et
 de tout au marc d'arg^t allayé au dessous
 d'iceux 3: 6 de loy 10: 15: 12. et aux Ouvriers
 et Monnoyers donner et faites donner
 telle vie pour ouvrages et Monnoyage
 eue bon vous semblera et qu'il appartiendra
 ceste fait de ce faire a vous et a chacun de
 vous, Donnons pouvoir autorité et mandement
 Special par le tenor de ces lettres donné
 a Paris le 25^{es} jour d'Avril l'an de grace
 1360: par Monseigneur le Regent par
 M^{rs} G^o. Payen, M. Estaque Chevalier
 et M^{rs} Guaitte, Signé (6 francs).